

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-117 : VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2011

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 21 septembre 2011 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 31 votes pour et 1 abstention (Delphine Soubiroux-Magrez), approuve le procès verbal de la séance du 21 septembre 2011.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUROUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-118 : DECISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant la délibération n°2011-99 relative à la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière avec la Commune de St Germain du Bel Air, pour la réalisation d'une étude de mise en conformité des systèmes d'assainissement de la commune et l'actualisation de son schéma directeur,

Considérant que le coût de l'étude est à la charge de la Communauté de Communes,

Considérant que les crédits nécessaires ne sont pas prévus au budget primitif,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°6 suivante, au budget principal, afin de prévoir les crédits afférents, en section d'investissement, à hauteur de 5 740 € :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
20-202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		5740		
10-10222 FCTVA				888
020 Dépenses imprévues	4852			
Total	4852	5740		888

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUROUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-119 : MATERIEL DE RECEPTION ANNEE 2011 - CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Christian FRANCOUAL

Dans le cadre de l'application de sa compétence en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », la Communauté de Communes met en œuvre une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire.

Il est proposé de solliciter une participation de chaque association utilisatrice à hauteur de 15% du coût de la prestation, la Communauté de Communes conservant 85% à sa charge.

Ainsi, les contributions des associations utilisatrices seraient les suivantes, pour l'ensemble des prestations mises en œuvre durant l'année 2011 :

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation	Coût à charge de l'association (15%)	Coût à charge de la CCQB (85%)
Comité des fêtes Concorès	du 17 au 20 juin	5 023,20 €	753,48 €	4 269,72 €
Comité des fêtes Gourdon	du 24 au 27 juin	358,80 €	53,82 €	304,98 €
Comité des fêtes Costeraste (Gourdon)	du 8 au 9 juillet	3 366,74 €	505,01 €	2 861,73 €
Comité des fêtes Montamel	du 16 au 17 juillet	3 940,82 €	591,12 €	3 349,70 €
Comité des fêtes St Chamarand	24 juillet	1 333,54 €	200,03 €	1 133,51 €
Comité d'animation culturelle Uzech les Oules	du 30 au 31 juillet	2 320,24 €	348,04 €	1 972,20 €
Comité des fêtes Peyrilles	du 5 au 10 août	2 864,42 €	429,66 €	2 434,76 €
Comité des fêtes Beauregard	du 13 au 15 août	3 175,38 €	476,31 €	2 699,07 €
Comité des fêtes Gourdon	du 12 au 17 août	1 333,54 €	200,03 €	1 133,51 €
Mairie Soucirac	du 11 au 16 août	2 864,42 €	429,66 €	2 434,76 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Comité des fêtes Lamothe-Cassel	du 17 au 22 août	1 695,53 €	254,33 €	1 441,20 €
Mairie (Comité des fêtes) St Germain du Bel Air	du 26 au 29 août	538,20 €	80,73 €	457,47 €
Comité des fêtes Dégagnazès (Peyrilles)	du 9 au 11 septembre	4 299,62 €	644,94 €	3 654,68 €
Comité des fêtes St Cirq Souillaguet	23 octobre	1 166,10 €	174,92 €	991,18 €

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériel de réception, selon le tableau récapitulatif ci-avant proposé, la Communauté de Communes prenant en charge 85% du coût et les associations utilisatrices contribuant à hauteur de 15% du coût.

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-120 : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Rapporteur : Serge BORIES

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale modifie son service de médecine préventive, au 1^{er} janvier 2012, afin d'en améliorer l'accès aux agents.

Dorénavant, le service Médecine sera composé d'un médecin et d'une infirmière santé au travail et le territoire sera découpé en secteurs d'intervention.

L'infirmière santé au travail effectuera des entretiens médico-professionnels, ce qui permettra que les agents soient suivis au minimum tous les deux ans. Elle se déplacera sur 13 secteurs.

Le médecin assurera toujours les visites d'embauche, les visites de reprise, les visites à la demande de la collectivité et/ou de l'agent ainsi que des visites périodiques. Il se déplacera sur 8 secteurs.

Le médecin et l'infirmière assureront conjointement la partie tiers temps, constituée de l'accompagnement dans l'élaboration des fiches de poste, les visites de locaux et les visites des postes de travail dans le cadre d'aménagement de poste ou de maintien dans l'emploi.

Pour mémoire, les tarifs annuels en vigueur correspondent à une partie forfaitaire, puis un paiement à l'acte effectué, et sont calculés selon le détail suivant:

Visite d'embauche : 68,00€

Visite périodique : 48,00€

Visite de reprise : 48,00€

Visite donnant lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude: 58,00€

48,00€ en cas d'absentéisme non justifié 48h avant la visite

Participation forfaitaire à la partie tiers temps : 160,00€

Dorénavant, la participation forfaitaire disparaîtra et la cotisation annuelle sera calculée selon la formule suivante 45€ x l'effectif de la collectivité (tous statuts confondus sauf les contrats à durée déterminée inférieurs à trois mois).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 31 votes pour et un vote contre (Gérard Farges) :

- valide l'adhésion au service Médecine Professionnelle du Centre de Gestion du Lot,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUROUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-121 : DEMANDE DU CNFPT D'UNE POSITION DE PRINCIPE CONTRE L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Rapporteur : Serge BORIES

La Communauté de Communes a été interpellée par un courrier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, mettant en lumière un amendement à la loi de finances rectificative pour 2011 qui abaisse la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9%.

Pour mémoire, la Communauté de Communes, tout comme l'ensemble des collectivités territoriales, cotise au CNFPT sur la base de 1% de la masse salariale globale. Cet organisme, qui assure l'essentiel de la formation professionnelle des agents, s'est engagé, depuis plusieurs années, dans des réformes pour mieux répondre aux besoins des collectivités. La baisse du taux de cotisation de 1% à 0.9% contribuerait à réduire l'offre en formation du CNFPT, et à terme, à fragiliser cette institution. Les collectivités, dont la formation professionnelle des agents est un gage de qualité du service, sont sollicitées pour demander au gouvernement de renoncer à cette baisse de 10% de la cotisation annuelle au bénéfice du CNFPT.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la demande de rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUROUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-122 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Serge BORIES

Considérant la volonté de la Communauté de Communes d'élargir son offre d'animations vers les jeunes du territoire,

Considérant l'ouverture de « la Bicoque » et le surcroit de missions et de charge de travail que ce nouveau service implique,

Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet. L'agent qui effectuera des missions d'animation envers les jeunes, de l'accueil et de la gestion administrative, percevra la rémunération afférente à son grade.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 31 votes pour et une abstention (Philippe Martegoute) :

- valide la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-123 : CRÉATION D'UN POLE ENFANCE : RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT POUR LA CRÉATION D'UNE CRÈCHE SUR LE SITE DE L'HIVERNERIE

Action sociale : « soutien à l'accueil des enfants de moins de six ans »

Rapporteur : Danielle DEVIERS

La Communauté de Communes, suite à l'arrêté préfectoral du 22 juin 2010, portant modification de ses statuts sur la compétence action sociale, mène une réflexion sur l'aménagement d'un nouveau local pour l'accueil des crèches.

Un groupe de suivi, chargé de piloter le projet, a été créé suite à l'avis favorable de la Commission Actions Sociales du 08 octobre 2010. Ce groupe de suivi était en charge de poursuivre la réflexion sur la création d'un pôle enfance dans le cadre d'un projet global de requalification urbaine.

Pour ce faire, une étude de faisabilité a été lancée fin 2010. Les conclusions de cette étude ont été rendues le 16 mars 2011, devant le comité de suivi. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la cantine actuelle en crèche et RAM. La commune de Gourdon se chargeant quant à elle de la rénovation des anciens locaux de l'Hivernerie en réfectoire scolaire.

Le 12 Mai 2011, l'atelier R.K s'est vu attribué le marché de maîtrise d'œuvre.

Suite à une réunion avec le personnel de la crèche, destinée à mieux appréhender leurs attentes, l'architecte a présenté son projet aux co-financeurs le 06 juillet 2011.

Le 13 septembre 2011, une réunion technique entre la maîtrise d'œuvre, les techniciens de la Communauté de Communes, la CAF, la PMI et le personnel de la crèche a été organisée sur les lieux même des futurs travaux afin d'affiner le projet. Lors de cette réunion, le personnel de la crèche a exprimé plusieurs interrogations face au projet et a demandé à l'architecte d'apporter des modifications structurelles.

Le 26 septembre 2011, une nouvelle réunion technique a été organisée afin de connaître les nouvelles propositions de l'architecte.

La crèche, par une décision de son Conseil d'administration du 29 septembre 2011, valide le projet actuel, sous réserves d'adaptations liées au choix des équipements et mobiliers.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Calendrier prévisionnel

Contractuellement, la phase d'études de projet s'étale sur une période de trois mois. A la suite des études de projet, une nouvelle délibération devra être prise pour valider les études de conception et autoriser le lancement de la consultation des entreprises de travaux.

Le lancement de consultation des travaux serait prévu pour le 2^{ème} semestre 2012, avec une livraison prévisionnelle de l'équipement lors du premier trimestre 2013.

Financement

Le coût des travaux pour la réhabilitation d'un réfectoire pour l'accueil de crèches et du relais assistantes maternelles est estimé, au stade du projet, à 907 915,00 € HT. Le coût total de l'opération s'élève à 1 110 000,00€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

Subventions :	
FEADER (Europe)	150 000,00€
DETR (Etat)	316 462,10€
REGION	100 000,00€
CONSEIL GENERAL	100 000,00€
CAF	140 000,00€
Auto financement :	303 537,90€

Soit un total cumulé de 1 110 000,00€.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 19 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 31 votes pour et un vote contre (Philippe Martegoute) :

- valide l'avant projet sommaire présenté pour la réhabilitation d'un réfectoire pour l'accueil des crèches et du relais assistantes maternelles,

- valide le plan de financement prévisionnel détaillé ci-avant,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS
Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUROUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-124 : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ESPACE JEUNE « LA BICOQUE »

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents.

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lors de sa délibération n°2011-78 en date du 27 mai 2011, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un tarif unique pour les 11-18 ans, leur permettant d'accéder à l'espace jeunes, à la cyber-base et à l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air pour un montant de 16 € (Pass-jeunes). Il est proposé que ce « Pass jeunes » puisse permettre aussi d'accéder aux services de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon.

Dans cette même délibération, il est proposé une tarification des animations jeunesse, en fonction :

- du coût de l'animation pris en charge par les familles, la Communauté de Communes et les partenaires (CAF du Lot, MSA et DDCSPP) à hauteur d'un tiers chacun,
- du quotient familial décliné selon trois tranches (QF < 400€, 401€ < QF < 700€, QF > 701€).

Il est nécessaire de préciser un pourcentage de dégressivité des tarifs par tranche de quotient familial pour le calcul du reste à charge des familles, selon la proposition suivante :

Pour la tranche QF < 400€, un pourcentage de 60%,
Pour la tranche 401€ < QF < 700€, un pourcentage de 80%,
Pour la tranche QF > 701€, un pourcentage de 100%

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 19 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'extension de l'usage du « Pass jeunes » à la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon,
- valide pour la tarification des animations jeunesse, les critères de pourcentage ci avant proposés,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE – Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-125 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Action sociale : diffusion et promotion de la lecture publique sur le territoire communautaire/gestion des bibliothèques, relais et point lecture du territoire communautaire

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lors de sa délibération n°2011-78 en date du 27 mai 2011, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un tarif unique pour les 11-18 ans, leur permettant d'accéder à l'espace jeunes, à la cyber-base et à l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air pour un montant de 16 € (Pass-jeunes). Il est proposé que ce « Pass jeunes » puisse permettre aussi d'accéder aux services de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon.

Il est également proposé d'actualiser les tarifs d'accès à la bibliothèque de la manière suivante :

Pour mémoire, les tarifs actuellement appliqués sont :

Inscription annuelle individuelle résident CCQB :	5,00 €
Inscription annuelle individuelle non résident CCQB :	13,00 €
Inscription annuelle familiale résident CCQB :	10,00 €
Inscription annuelle familiale non résident CCQB :	16,00 €
Inscription annuelle moins de 18 ans :	4,00 €
Tarifs préférentiels :	10,00 €
Abonnements CD/K7 :	3,00 €
Abonnement individuel vacancier :	6,00 €
Abonnement familial vacancier :	11,00 €

Proposition d'évolution tarifaire :

Inscription annuelle individuelle résident CCQB :	6,00 €
Inscription annuelle individuelle non résident CCQB :	13,00 €
Inscription annuelle familiale résident CCQB :	10,00 €
Inscription annuelle familiale non résident CCQB :	16,00 €
Inscription annuelle moins de 18 ans :	4,00 €
Tarifs préférentiels :	10,00 €
Abonnement CD/K7 :	gratuité
Abonnement individuel vacancier :	supprimé
Abonnement familial vacancier :	5,00 €
Abonnement DVD :	création au tarif de 3,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

L'inscription annuelle individuelle résident serait modifiée de 5,00€ à 6,00€ afin de rendre ce tarif plus cohérent, par rapport à celui de l'inscription annuelle familiale.

Il est proposé de supprimer l'abonnement CD-K7 au tarif de 3,00€. Les CD et K7, de moins en moins empruntés car devenus des supports obsolètes, pourront continuer de l'être gratuitement.

Le tarif individuel vacancier serait supprimé. Le public estivant se composant presque exclusivement de familles, ce tarif n'est pas utilisé.

A contrario, le tarif élevé de l'abonnement familial vacancier est un frein pour le public estivant, il est donc proposé de réduire ce tarif de 11,00 € à 5,00 €.

Enfin, il est souhaitable de créer un tarif d'abonnement annuel pour l'emprunt de DVD. Le tarif proposé est de 3,00€.

Ces tarifs seront applicables à partir du 01 janvier 2012.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 19 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'extension de l'usage du « Pass jeunes » à la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon,
- valide la modification du tarif individuel résident de 5,00 € à 6,00 €,
- valide la modification du tarif de l'abonnement familial vacancier de 11,00 € à 5,00 €,
- valide la suppression de l'abonnement individuel vacancier,
- valide la gratuité de l'abonnement CD-K7,
- valide la création d'un abonnement annuel pour l'emprunt de DVD au tarif de 3,00€,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-126 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA CYBER-BASE

Action sociale : création et gestion de centre de ressources multimédia tout public : Cyberbase de Gourdon, et le Point Bouriane de St Germain du Bel-Air et Concorès.

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lors de sa délibération n°2011-78 en date du 27 mai 2011, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un tarif unique pour les 11-18 ans, leur permettant d'accéder à l'espace jeunes, à la cyber-base et à l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air pour un montant de 16 € (Pass-jeunes). A ce jour, ce tarif n'est encaissable que dans le cadre de la régie espace jeunes.

Il convient d'ajouter le tarif « Pass jeunes » à la régie de la cyber-base, afin de permettre au régisseur de ce service de procéder à son encaissement.

Afin de faciliter l'accès des familles à la cyber-base, il est proposé de créer un tarif unique de 32 € permettant l'accès aux services de la cyber-base à partir de trois personnes, dans le cadre d'une « Adhésion annuelle familiale ».

Actuellement, les usagers ponctuels ont accès aux services (accès libre ou ateliers) de la cyber-base de manière gratuite pour les dix premières heures. Ces dix heures sont utilisables sans limite dans le temps.

Compte tenu de la recrudescence des demandes d'accès, il est proposé de limiter l'usage de ces dix heures à une année. Cette durée de validité prendra effet dès la première heure entamée. Une fois son crédit d'heures épuisé, ou la durée de validité écoulée, l'utilisateur devra adhérer à la cyber-base, s'il souhaite continuer à accéder aux services proposés.

Ces tarifs seront applicables à partir du 01 janvier 2012.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 19 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la mise en place du tarif « Pass jeunes : 16,00 € » au sein de la régie cyber-base,
- valide la création d'un tarif de 32,00€ : « Adhésion annuelle familiale »,
- valide la mise en place d'une limitation à une année de la gratuité des dix premières heures d'accès,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-127 : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ESPACE SOCIO CULTUREL DE SAINT GERMAIN

Action sociale : création et gestion de centre de ressources multimédia tout public : Cyberbase de Gourdon, et le Point Bouriane de St Germain du Bel-Air et Concorès.

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lors de sa délibération n°2011-78 en date du 27 mai 2011, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un tarif unique pour les 11-18 ans, leur permettant d'accéder à l'espace jeunes, à la cyber-base et à l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air pour un montant de 16 € (Pass-jeunes). A ce jour, ce tarif n'est encaissable que dans le cadre de la régie espace jeunes.

Il convient d'ajouter le tarif « Pass jeunes » à la régie de l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air, afin de permettre au régisseur de ce service de procéder à son encaissement.

Afin de faciliter l'accès des familles à l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air, il est proposé de créer un tarif unique de 32 € permettant l'accès à ce service à partir de trois personnes, dans le cadre d'une « Adhésion annuelle familiale ».

Actuellement, les usagers ponctuels ont accès aux services (accès libre ou ateliers) de l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air de manière gratuite pour les dix premières heures. Ces dix heures sont utilisables sans limite dans le temps.

Compte tenu de la recrudescence des demandes d'accès, il paraît opportun de limiter l'usage de ces dix heures à une année. Cette durée de validité prendra effet dès la première heure entamée. Une fois son crédit d'heures épuisé, ou la durée de validité écoulée, l'utilisateur devra adhérer à l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air, s'il souhaite continuer à accéder aux services proposés.

Pour harmoniser l'usage des impressions pour les particuliers, entre la cyber-base et l'espace socio culturel, il convient d'ajouter les tarifs suivants au sein de la régie de l'espace socio culturel, pour permettre au régisseur de ce service de procéder aux encaissements :

0,50 € pour les impressions couleur (à partir de la 4^{ième} feuille),

0,10 € pour les impressions noir et blanc (à partir de la 11^{ième} feuille).

Ces tarifs seront applicables à partir du 01 janvier 2012.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 19 octobre 2011,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la mise en place du tarif « Pass jeunes : 16,00 € » au sein de l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air,
- valide la création d'un tarif de 32,00 € : « Adhésion annuelle familiale »,
- valide la mise en place d'une limitation à une année de la gratuité des dix premières heures d'accès,
- valide la création de tarifs d'impression (0,50 € impressions couleur à partir de la 4^{ème} feuille et 0,10€ pour les impressions noir et blanc à partir de la 11^{ème} feuille),
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-128 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MULTI-COM POUR L'ANIMATION DE L'ATELIER RADIO DU SERVICE JEUNESSE

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents.

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Dans le cadre des animations jeunesse au sein de la Bicoque, il est proposé de réaliser des émissions de radio en direct dans les studios d'Antenne d'Oc.

Cet atelier, mené en collaboration avec l'association Multi-Com, a pour but d'initier, tout au long de l'année scolaire, les jeunes aux thématiques suivantes :

apprentissage du son,

initiation au reportage,

apprentissage des différentes fonctions nécessaires à la réalisation d'une émission radio.

L'association Multi-Com met à disposition de la Communauté de Communes, par convention, le matériel nécessaire de manière gracieuse, ainsi que le personnel d'animation dont seuls les frais de déplacements seront à la charge de la collectivité (cf convention en annexe).

Cette convention sera conclue pour la période du 01/10/2011 au 30/06/2012.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 19 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'une convention avec l'association Multi-Com, selon les modalités ci avant proposées,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUROUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-129 : CONVENTION AVEC LE COLLEGE LEO FERRE POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS
Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents.
Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Dans le cadre de l'action jeunesse, il est proposé de conclure une convention avec la Cité Scolaire du collège Léo Ferré de Gourdon pour la mise en place d'animations auprès des élèves. Ces actions auront lieu les mardi et jeudi de 12h55 à 13h55, hors vacances scolaires et jours fériés et auront pour but de :

proposer des jeux,
favoriser l'accès à la culture ludique,
favoriser l'apprentissage des règles de la vie sociale et la gestion des rapports de force par l'intermédiaire du jeu.

Le personnel communautaire interviendra gratuitement auprès de la Cité Scolaire qui mettra à disposition les locaux et le matériel nécessaires. Les inscriptions seront gérées par les services de vie scolaire (cf convention en annexe).
La convention est applicable dès signature et jusqu'au 15 juin 2012.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 19 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la conclusion de la convention avec la Cité Scolaire du collège Léo Ferré pour la mise en place d'animations auprès des élèves et ce, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUROUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-130 : MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE PIERRE

Développement économique : aménagement des zones d'activités

Rapporteur : Philippe MARTEGOUTE

Pour mémoire, le Conseil Communautaire, par délibération du 02 juillet 2010, a validé la modification du règlement de lotissement de la zone d'activités de la Croix de Pierre à Gourdon.

Cette modification concernait l'article 2.2.1.b et consistait en l'abaissement des limites de constructibilité de 5 mètres à 2 mètres vers le côté est de la parcelle et de 5 mètres à 4 mètres entre les limites mitoyennes ; les autres articles restant inchangés.

Pour être applicable, cette modification doit faire l'objet d'un permis modificatif d'aménager comportant un nouveau plan de composition de la zone d'activités.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la réalisation et le dépôt d'un dossier de permis d'aménager modificatif reprenant les nouvelles emprises, pour la zone d'activité de la Croix de Pierre à Gourdon,
- valide le nouveau plan de composition de la zone,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESSEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-131 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE GOURDON

Développement touristique

Rapporteur : Philippe MARTEGOUTE

Par une délibération du 17 mars 2010, le Conseil Communautaire validait la conclusion d'un bail emphytéotique pour assurer le déménagement de l'office du tourisme intercommunal de Gourdon dans les locaux commerciaux sis à l'angle de la rue du Majou et de l'allée de la République.

Afin d'appuyer la Communauté de Communes dans les démarches d'aménagement et la conception du projet, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SEM LDA le 11 mars 2011. L'élaboration du programme de l'opération a été réalisée en partenariat étroit avec le personnel de l'office du tourisme et le CAUE du Lot. Le local disponible d'une surface totale de 86 m², est composé de deux salles de 40,4 m² et 32 m², d'un hall d'entrée de 5 m² et d'une vitrine de 8,4 m².

Ces surfaces étant jugées trop faibles au regard des fonctions et du niveau de qualité visés par l'office du tourisme intercommunal, il est proposé d'agrandir le bâtiment en façade, vers l'espace public.

Les premiers éléments du programme et des contraintes du site ont été présentés à l'architecte des bâtiments de France, qui a validé le principe d'une extension en façade sous réserve de conserver le périmètre du tour de ville médiéval et de restaurer une vue d'ensemble de la façade des remparts.

Une première estimation de la surface apportée par cette extension porte à 146 m² la surface intérieure disponible.

Afin de poursuivre la conception du projet, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre doit être lancée. Les documents du marché précisent que l'équipe de maîtrise d'œuvre doit intégrer des compétences d'architecture d'intérieur afin d'optimiser l'espace disponible pour l'aménagement. Le projet devra être coordonné avec l'étude de requalification urbaine menée par la Commune de Gourdon, afin notamment de garantir une parfaite intégration et lisibilité du nouvel office de tourisme dans le paysage urbain.

Le coût d'objectif fourni à l'équipe de maîtrise d'œuvre est fixé à 250 000,00 € HT. L'opération est estimée, au stade de la programmation à 405 000,00 € HT.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 29 votes pour, 2 abstentions (Yvette Delmas et Marie-Chantal Laurent) et un vote contre (Bruno Sabatier) :

- autorise Madame la Présidente à signer les documents du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un local commercial en office du tourisme intercommunal et son intégration à l'espace public du cœur de ville de Gourdon.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-132 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION D'ALLOCATION DE LOGEMENT TEMPORAIRE

Politique du logement et du cadre de vie : création et gestion de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage
Rapporteur : Yves LOUBIERES

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L851 du Code de la Sécurité Sociale (article 1 de la loi n°91-1406 du 31 décembre 1991), est attribuée une allocation logement temporaire (ALT) dont le montant est défini selon la capacité d'accueil de l'aire. Pour mémoire, le montant versé à la Communauté de Communes au titre de l'année 2011 est de 34 966.80 €.

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise sur la Commune de Gourdon et à transmettre à la CAF du Lot et aux services de l'Etat des statistiques d'occupation de la structure.

Par délibération du 11 juillet 2007, le Conseil Communautaire a donné son accord pour signer la convention liant l'Etat à la Communauté de Communes. La convention a été renouvelée trois fois, pour une durée d'un an, lors des séances du Conseil Communautaire du 18 décembre 2008, du 16 décembre 2009 et du 27 octobre 2010, par voie d'avenants.

Il convient de renouveler cette convention, sans en changer les termes. Il est proposé d'établir un avenant n°4 validant la convention au titre de l'année 2012 dans les mêmes conditions.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°4 relatif au renouvellement de la convention d'allocation logement temporaire dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS
Etaient absents : Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX
Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ quitte la séance.
A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-133 : MANDAT SPECIAL A MADAME LA PRESIDENTE POUR PARTICIPATION A LA CONVENTION DE L'INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à une assemblée locale de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission dans l'intérêt de la collectivité, limitée dans le temps et dans son objet, au titre de laquelle les élus peuvent prétendre au remboursement des frais engagés.

Il est proposé de donner mandat spécial à Madame la Présidente afin de représenter la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, à la Convention Nationale de l'Intercommunalité, organisée par l'Assemblée des Communautés de France, du 12 au 14 octobre 2011, à Rennes.

La Collectivité rembourse habituellement les frais selon le barème de la Fonction Publique Territoriale. Cependant, et dans le cadre précis de cette mission, ce barème ne permet pas de couvrir totalement les sommes engagées.

Il est donc proposé que Madame la Présidente soit intégralement remboursée à hauteur des frais réels, sur justificatifs.

Madame la Présidente, intervenant lors de cette Convention, dans le cadre d'un atelier relatif à la réorganisation des services de santé, l'AdCF prendra en charge une partie des frais du séjour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accorde un mandat spécial à Madame la Présidente pour sa participation à la Convention de l'Intercommunalité sus mentionnée,
- valide le remboursement des frais réels engagés,
- autorise Monsieur Serge Bories, Vice-Président par délégation, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Payrignac, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 14 octobre 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Roger GUITOU - Philippe MARTEGOUTE - Nadine SAOUDI
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Montamel : Yves LOUBIERES - Jean-François BELIVENT
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS - Pouvoir de Bruno SABATIER à Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair : André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Jean MITHIAUX
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS
Etaient absents : Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Gérard MOTTIN - Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Philippe MARTEGOUTE

N°2011-134 : SCIC INITIATIVE ENVIRONNEMENT : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2011-98 PORTANT MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS D'INFORMATIONS ET DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES- ANNEE 2011

Protection et mise en valeur de l'environnement

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Par délibération du 8 juillet 2011, le Conseil Communautaire a validé son adhésion au programme d'information et d'éducation à l'environnement et au développement durable du Pays Bourian pour l'année 2011.

Cette action est mise en œuvre auprès des écoles des communautés de communes adhérentes à ce dispositif dans le cadre d'animations pédagogiques assurées par la SCIC Environnement.

Le coût d'intervention de la SCIC est facturé directement à la Communauté de Commune pour un montant de 5 000 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- annule la délibération n° 2011-98 qui prévoyait le versement à la SCIC environnement d'une subvention de 5 000 €.
- sollicite auprès de la SCIC Environnement une prestation d'animation auprès des écoles du territoire dans le cadre du programme d'information et d'éducation à l'environnement et au développement durable du Pays Bourian au titre de l'année 2011, pour un montant de 5 000 € TTC.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS